



Des soins fondés sur les données pour améliorer le bien-être de tous nos concitoyens

Dans le cadre de l'évolution de l'e-Santé, l'asbl FarmaFlux a signé l'an dernier un accord avec l'INAMI pour faciliter l'accès des patients à leur historique de délivrances. Cet accord facilite également l'utilisation des données à des fins de recherche scientifique et de traitement statistique. Une fois de plus, notre secteur joue un rôle de pionnier en renforçant l'e-Santé dans notre pays.

Ce rôle de pionnier, notre secteur le joue depuis les tous premiers pas de la santé digitale dans notre pays. Cela fait des années que FarmaFlux investit dans la professionnalisation et la sécurisation des échanges de données entre pharmaciens au bénéfice des soins aux patients. Grâce à l'accord conclu avec l'INAMI, l'échange de certaines données de santé va s'étendre ; nos décideurs politiques confirmant une fois de plus notre rôle central au sein des soins de santé.

D'ici peu, l'accord permettra notamment de mettre numériquement à la disposition du patient, de son médecin traitant et de son équipe soignante l'historique détaillé des délivrances de médicaments (soumis et non soumis à la prescription) et, à terme, des autres produits de santé pertinents – autrement dit, de toutes les délivrances enregistrées au nom du patient. Ce partage de données permettra d'améliorer la qualité des soins et de renforcer encore la position du pharmacien au sein de l'équipe de soins.

Tout est mis en œuvre pour donner la possibilité aux citoyens de consulter eux-mêmes, via *Masanté.be*, toutes les délivrances enregistrées à leur nom (sur les 6 derniers mois dans un 1^{er} temps, puis sur une période d'un an) dans une pharmacie ouverte au public. Et ce, avant la fin de cette année. Les applications existantes

proposées par certaines maisons de soft le permettront également. L'APB et FarmaFlux collaborent avec l'INAMI, les autorités et les maisons de soft pour que la mise en œuvre concrète soit (cyber) sécurisée et pratique. Le respect du calendrier fixé pour ce partage avec les patients et leurs prestataires de soins dépendra toutefois des progrès réalisés au niveau des instances fédérales concernées.

Nous renforçons le patient et son équipe de soins

Tout comme pour l'Espace européen des données de santé (voir notre article en pages 8 et 9), on parle ici d'une **utilisation primaire et nominative** des données, susceptible de renforcer sensiblement l'autonomie et l'adhésion thérapeutique des patients. Koen Straetmans, le président de FarmaFlux, illustre volontiers son importance par un exemple : « en partageant l'historique de délivrances avec les prestataires de soins concernés, tant le médecin (généraliste) que le pharmacien (de référence) peuvent constater, par exemple, qu'un patient ne va pas chercher certains médicaments (chroniques) prescrits, essentiels pour sa santé. Ils peuvent alors travailler ensemble sur l'observance au traitement et la littératie en santé du patient. On peut également constater une surconsommation de certains médicaments (non soumis à la



prescription) et suggérer alors au patient d'autres options thérapeutiques plus efficaces, optimisant ainsi l'usage des médicaments. Cela permet aussi au médecin généraliste, lorsqu'il prescrit un nouveau médicament, de mieux prendre en compte les médicaments déjà pris par le patient afin d'éviter les interactions indésirables, par exemple. En fait, les exemples illustrant la contribution qu'un déploiement plus large des soins fondés sur les données peut apporter à une prise en charge optimale du patient sont légion. »

Autre point important : en rendant ces données disponibles à l'ensemble de l'équipe de soins du patient, nous renforçons également la position du pharmacien au sein de cette équipe et la qualité des soins prodigués peut être considérablement renforcée. Car il va de soi que les



soins s'améliorent lorsque toutes les parties disposent des mêmes données.

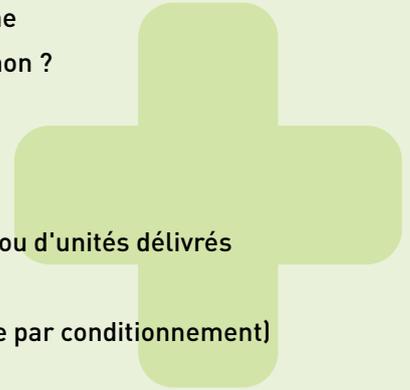
Une politique de santé informée et guidée par des données

Avec la « Convention Données Politique de santé fédérale », qui met concrètement en œuvre l'accord conclu par FarmaFlux avec l'INAMI, un jeu de données entièrement anonymisées provenant des données de dispensation est également mis à la disposition des autorités fédérales et de leur réseau secondaire (INAMI, AFMPS, SPF, Sciensano, etc.) à des fins de traitement statistique et de recherche scientifique. Il s'agit ici d'une « utilisation secondaire » de ces données de délivrance. Ce qui veut dire que les instances concernées n'ont à aucun moment accès aux données d'identification de la pharmacie et ne peuvent donc jamais « cibler » un citoyen, une pharmacie ou un médecin.

Bien sûr, il appartient à chacun d'entre vous de décider si les données de votre pharmacie peuvent être utilisées à ces fins. Mais nous tenons à souligner que ce partage strictement anonyme des données de délivrance est vraiment important pour optimiser la politique en matière de

Quelles données anonymisées sont partagées dans le cadre d'une utilisation secondaire ?

1. Numéro d'identification aléatoire (sans lien avec le bénéficiaire)
2. Catégorie d'âge du bénéficiaire
3. Date de délivrance par l'officine
4. S'agit-il d'un médicament ou non ?
5. Code CNK
6. Code CTI étendu
7. Code ATC
8. Nombre de conditionnements ou d'unités délivrés
9. Unité de conditionnement
10. Quantité de DPC délivrée (dose par conditionnement)
11. Dépenses INAMI (en EUR)
12. Part personnelle (en EUR)



médicaments et ainsi améliorer l'accès à des soins optimaux pour tous nos concitoyens. « Pensez, par exemple, à l'intérêt de suivre le volume d'antibiotiques à usage humain prescrits et délivrés, souligne Koen Straetmans. Cela permet de suivre de plus près l'efficacité des politiques, campagnes et autres actions déployées. Sur la base de ces données, les autorités peuvent prendre les mesures nécessaires pour mettre en place une politique de santé qui lutte efficacement contre la résistance aux antimicrobiens. Notre secteur peut apporter une contribution cruciale à la protection de la santé publique aujourd'hui et à l'avenir. »

« Share & Care » en toute sérénité grâce à FarmaFlux

FarmaFlux veille à la sécurité et à une approche structurée des activités officinales fondées sur les données. Les pharmaciens ne doivent se soucier ni de la qualité de ces données ni du respect de la vie privée ; le système déployé étant équipé de tous les mécanismes de sécurisation nécessaires.

Cette sécurité qui vous est garantie dans le partage des données est importante. Pour disposer d'informations de qualité, la quantité de données l'est tout autant. Bien sûr, il y a une contrepartie au partage des données. « Nous avons négocié et réussi à obtenir que la contribution financière versée aujourd'hui par les pharmaciens pour les services de FarmaFlux (pensez au DPP, par exemple, ou aux e-forms pour les nouveaux services...) soit, pour une large part, prise en charge par les autorités s'ils mettent à disposition les données de délivrance anonymisées, nous explique Koen Straetmans. En outre, FarmaFlux poursuit ses investissements dans le développement de nouveaux services et outils que les pharmaciens peuvent utiliser pour améliorer les soins pharmaceutiques et accroître leur efficacité à l'officine. Les initiatives prises aujourd'hui profiteront à tous, à commencer par le patient. »

Et du côté de l'Union européenne ? →

